

#11 Fiche Pharmacies



Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

Votre situation

Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie ?

> **Clients entreprises (établissements de soins, autres professionnels) :**
vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> **Clients particuliers :**
vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre caisse (attention de bien vérifier la compatibilité de vos outils)

> **Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI) :**
aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)

À savoir

Points d'attention

> **Acompte reçu d'un professionnel ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

> **Client professionnel étranger ?**

Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes via la plateforme

> **Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

> **Prestations de services facturées ?**

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement

Concrètement

> AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

À faire dès maintenant

> **Vérifiez votre système de facturation**

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> **Choisissez votre plateforme PA**

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées par votre groupement ou syndicat professionnel
- Affichez le mode d'emploi près du comptoir

> **Formez votre équipe**

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

> **Testez votre système avant l'été 2026**

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients professionnels